

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 23 MAI 2018**

L'An Deux Dix Huit, le mercredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Olivier SUSINI, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET, Didier PIGNARD.

Excusé : François DENISSIEUX (pouvoir à Monsieur JOURDAIN), Christiane GUICHERD (pouvoir à Madame MIQUET), Hervé MASSARDIER.

---

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projet 2018/2019 : traçage des terrains sur le plateau sportif du SIM**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n°2018 01 01 du 8 février 2018 par laquelle le traçage des terrains sur le plateau sportif du SIM a été inscrit dans les travaux d'investissement pour l'année 2018.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu de tracer un terrain de handball, deux terrains de basket-ball 26x14, six couloirs d'élan de 26.90m et 15 planches d'appel en blanc mais également une piste d'athlétisme de 5 couloirs de 86.7m, avec barres de repères. La mise en place de ces tracés, améliorant la pratique sportive des collégiens, est estimée à 3 285 € HT.

Il complète en indiquant que les premiers utilisateurs du plateau sportif sont les élèves du collège Louis LACHENAL puisque tous les créneaux en journées leur sont réservés durant les périodes scolaires.

Il indique au Comité Syndical qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet annuel auquel toutes les communes et groupements de communes du département du Rhône peuvent répondre.

Monsieur le Président informe les membres que cette subvention est plafonnée à 50% du montant des travaux.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le tracé des terrains susmentionnés,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention de 1 642.50 € en faveur dudit projet dans le cadre de l'appel à projets annuel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment le dossier de demande de subvention,
- **DIT** que les travaux correspondants sont programmés courant juillet 2018,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 24 mai 2018

Le Président,

Jean-Pierre FALUT

